

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITE  
PORTANT SUR L'ANNEE 2016**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE L'ARIEGE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Ariège est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 15 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Après un fléchissement en 2015 de 8.4 %, l'année 2016 a été marquée par un niveau de dépôts de dossiers en augmentation de 1.96 % (469 dossiers contre 460). Cette hausse observée dès le début de l'année s'est ralentie sur le second semestre et diverge du recul national observé qui s'établit à 10.6 %.

La part des redépôts a progressé de 38 % à 44 %. Pourtant les redépôts qui interviennent à la suite d'une suspension d'exigibilité ne représentent plus que 4.7 % de la totalité (contre 7.9 % en 2015).

Une des explications qui peut en être donnée est liée au nombre de propriétaires (ou accédants) qui reste supérieur à la moyenne nationale.

**Recevabilité et orientation**

436 dossiers ont été examinés en recevabilité, soit une réduction annuelle de 5.22 %. La commission a rejeté 29 dossiers pour irrecevabilité, contre 31 en 2015.

Les orientations vers une procédure de rétablissement personnel qui concernent les dossiers pour lesquels aucune perspective d'amélioration de la situation financière des débiteurs ne pouvait être anticipée par la Commission ont progressé de 193 à 204. Cette proportion s'établit à 43 %, est bien supérieure à ce qui est observé en région Occitanie (40 %) ou au national (36 %). Les demandes de PRP avec LJ passent de 14 à 18 accords.

À noter à cet égard que 51 % des dossiers reçus en Ariège ont une capacité de remboursement négative contre 54 % en 2015.

**Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes :**

Le nouveau dispositif de traitement des dossiers en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 en phase amiable a eu pour effet une diminution de 5 points des plans conventionnels conclus.

Près de 40 % des dossiers traités ont bénéficié d'une procédure classique (solvabilité totale ou partielle). Sur ces dossiers, seulement 11 % ont fait l'objet d'un plan conventionnel de redressement et 29 % de mesures imposées ou recommandées.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

#### Mesures pérennes et mesures provisoires

En amélioration, le taux de 85 % de solutions pérennes est supérieur à la moyenne régionale (80 %) et nationale (82 %). La typologie de l'endettement pour le département explique partiellement ce taux puisque le nombre de redépôts de dossiers comportant un bien immobilier impacte directement cette donnée.

Les suspensions d'exigibilité de créances ne sont utilisées que dans le but de faciliter une transaction immobilière ou beaucoup plus rarement, lorsque la situation du débiteur laisse réellement augurer d'une perspective d'amélioration de la situation.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT**  
**AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	<i>Nombre de réunions :</i> 2	La 1 <sup>ère</sup> réunion s'est tenue le 27 janvier 2016 : communication sur la dématérialisation des courriers (ADICAR) où 4 personnes étaient présentes.  La 2 <sup>e</sup> réunion s'est tenue le 3 novembre 2016, avec 10 personnes présentes issues du secrétariat, des commissaires et le magistrat accompagné de la greffière en chef récemment nommée.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	<i>Nombre de réunions :</i> 2	Le secrétariat a régulièrement répondu aux sollicitations de la CCAPEX et contribué aux travaux préparatoires.  La commission et son secrétariat a participé à 1 réunion de la CCAPEX, 1 réunion de travail sur la définition de la nouvelle charte de cette commission.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions :</i> 6 <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés :</i> 39	Informations sur les nouvelles dispositions législatives, sur les fichiers et le droit au compte. Présentation d'un diaporama qui sert ensuite de base aux échanges sur les questions d'ordre général notamment sur l'enquête typologique, sur toutes les étapes de la procédure, sur des cas pratiques.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions :</i> 1 <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés :</i> 5	Informations sur les nouvelles dispositions législatives, sur les fichiers et le droit au compte.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions :</i> 3 <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés :</i> 37	Présentation de la procédure de surendettement, du rôle de créancier le cas échéant et de l'enquête typologique à plusieurs associations de consommateurs et diverses associations caritatives. Informations sur nos activités relatives aux particuliers en général.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Rencontre avec Maître BRENAC, en charge des dossiers PRP avec Liquidation Judiciaire, pour faire un point sur les dossiers en cours.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées		Néant

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

(éducation nationale...)		
--------------------------	--	--

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à prendre contact et vérifier la bonne circulation des informations entre le secrétariat et le greffe. Il s'agit également d'améliorer les échanges et les procédures notamment dans les dossiers faisant l'objet d'un traitement en mesures recommandées ou dans le cas de contestations auprès des greffes. A ces occasions, le magistrat a apporté son éclairage sur certaines procédures juridiques.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

## PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- ✚ Coordination délicate entre la procédure collective et la procédure de surendettement.  
Les dettes RSI qui sont traitées comme des dettes professionnelles alors que certains magistrats les considèrent comme des dettes à caractère social.
- ✚ Autres types de dettes  
Les dettes de la Caisse d'Allocations Familiales dont la nature dépend essentiellement de la façon dont le débiteur créancier d'aliment est subrogé par la CAF ; il est souvent nécessaire de demander des précisions afin de pouvoir traiter correctement ce type de dettes.
- ✚ Coordination difficile entre les dispositifs logement et la procédure de surendettement.
- ✚ Les dossiers ouverts en Procédure de Rétablissement Personnel avec LJ n'aboutissent toujours pas à une clôture de la procédure.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- ✚ Accompagnement suivi budgétaire des personnes surendettées (recommandation faite au juge, suivi social, ...) sollicité de façon régulière par la Commission, cependant nous sommes dans l'incapacité de savoir si le suivi demandé est réellement mis en place par le débiteur, sauf, éventuellement, dans le cas où celui-ci nous sollicite pour un redépôt.
- ✚ Les débiteurs omettent fréquemment d'informer le secrétariat de la commission de leur changement de situation en cours de procédure alors que ces mêmes changements sont signalés en fin de procédure, voire après. Cela génère soit des modifications dans l'instruction du dossier et il en résulte un délai de traitement allongé, soit un redépôt rapide.
- ✚ Le secrétariat de la commission a constaté des contestations plus fréquentes sur les modalités de détermination de la capacité de remboursement retenue par la commission ou bien sur le montant des créances. Sur ces dernières, les débiteurs utilisent peu la procédure de vérification des créances au profit d'une contestation des mesures.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- ✚ Le délai d'actualisation des créances est régulièrement dépassé par certains créanciers ; il arrive également qu'une créance bancaire fasse l'objet d'une réactualisation entre la recevabilité et le projet de plan, contrairement aux dispositions légales en vigueur.
- ✚ De nombreux retards pour l'actualisation des créances ont été constatés tout au long de l'année ; cela génère des délais de traitement sensiblement plus importants.
- ✚ La mise en place de la nouvelle dématérialisation avec les grands créanciers (doublons, changement de catégorie de dettes, réponses erronées...) génère également des délais de traitement plus importants.

Date : 10 février 2017



Hervé HUMBLLOT  
Secrétaire de la Commission

Gérard MATTOY  
Président de la Commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE**  
**DONNEES D'ACTIVITE 2016<sup>3</sup>**

	Année 2015	Année 2016	Variation 2016 / 2015 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	460	469	1.96
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	93	77	
• dont proportion de redépôts	39%	46%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	7.9%	4.7%	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)</b>	460	436	-5.22
<b>Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)</b>	432	408	-5.56
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	85	72	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	54%	51%	
<b>Dossiers irrecevables (A)</b>	31	29	-6.45
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nb)</b>	438	414	-5.48
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	193	204	5.7
• vers une procédure de réaménagement de dettes	245	210	-14.29
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)</b>	199	197	-1.01
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	185	179	-3.24
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	14	18	28.57
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)</b>	256	184	-28.13
<b>Plans conventionnels conclus</b>	86	52	-39.53
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	20	8	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	57	29	
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	33	28	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	11	8	

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole

<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	170	132	-22.35
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	5	3	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	13	13	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	5	9	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	99	77	-22.22
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	66	33	-50
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)</b>	29	37	27.59
<b>Autres sorties (E)</b>	5	5	0
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)</b>	520	452	-13.08
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)</b>	2	1	-50
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nb)</b>	292	227	-22.26

## STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	9.07%	9.89%	10.87%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	44.25%	40.53%	36.05%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	11.50%	10.03%	10.74%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	12.17%	11.90%	12.26%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	17.04%	24.10%	25.56%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	5.97%	3.55%	4.52%
Taux de solutions pérennes	85.04%	80.44%	82.04%



**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

Année 2016 – Données de la commission

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	<b>14 244,15</b>	<b>351</b>	<b>1612</b>	<b>80,69%</b>	<b>40 581,63</b>	<b>86,03%</b>	<b>4,59</b>
Dont Dettes financières immobilières	7 015,61	66	110	39,74%	106 297,05	16,18%	1,67
Dont Dettes financières consommation	6 996,09	317	1260	39,63%	22 069,70	77,70%	3,97
Dont Autres dettes financières	232,45	190	242	1,32%	1 223,44	46,57%	1,27
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>1 747,74</b>	<b>337</b>	<b>1405</b>	<b>9,90%</b>	<b>5 186,18</b>	<b>82,60%</b>	<b>4,17</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>1 661,46</b>	<b>238</b>	<b>533</b>	<b>9,41%</b>	<b>6 980,92</b>	<b>58,33%</b>	<b>2,24</b>
<b>Endettement global</b>	<b>17 653,35</b>	<b>408</b>	<b>3550</b>	<b>100,00%</b>	<b>43 268,02</b>	<b>100,00%</b>	<b>8,70</b>

Année 2016 – Données de la région

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	<b>479413,24</b>	<b>13038</b>	<b>60549</b>	<b>74,84</b>	<b>36770,46</b>	<b>88,78</b>	<b>4,64</b>
Dont Dettes financières immobilières	232035,33	2131	4072	36,22	108885,65	14,51	1,91
Dont Dettes financières consommation	235405,97	11760	46430	36,75	20017,51	80,08	3,95
Dont Autres dettes financières	11971,94	7848	10047	1,87	1525,48	53,44	1,28
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>68471,79</b>	<b>11897</b>	<b>46416</b>	<b>10,69</b>	<b>5755,38</b>	<b>81,01</b>	<b>3,90</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>92730,81</b>	<b>8690</b>	<b>20400</b>	<b>14,48</b>	<b>10670,98</b>	<b>59,17</b>	<b>2,35</b>
<b>Endettement global</b>	<b>640615,84</b>	<b>14686</b>	<b>127365</b>	<b>100</b>	<b>43620,85</b>	<b>100</b>	<b>8,67</b>

Le Président,



M. Gérard MATTOY  
Directeur départemental  
Des Finances Publiques

Le Secrétaire,



M. Hervé HUMBLOT  
Directeur Départemental de la  
Banque de France